



Département du Var

Commune de Cavalaire

Elaboration du P.L.U.



7.1. NOTICES DES ANNEXES SANITAIRES

Elaboration du PLU prescrite par délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2011
PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal du 12 octobre 2012
PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2013



EAU POTABLE

SITUATION ACTUELLE

Ressources

La commune de Cavalaire-sur-Mer fait partie du Syndicat Intercommunal de distribution de l'eau de la corniche des Maures. Les ressources en eau potable dont dispose le SIDECM proviennent :

- de la nappe phréatique de la plaine de la Giscle et de la Mole -de la retenue du barrage de La Verne, située sur la commune de La Mole -des eaux du canal de Provence

La capacité globale des ressources, liée à la capacité de production est actuellement de 105.600 m³/j.

Adduction :

Compte tenu de la topographie du Massif des Maures qui présente une crête montagneuse orientée S.E/N.W, la commune dispose d'un double système d'adduction.

L'eau produite par le SIDECM est conduite sur la commune au moyen de 2 feeders :

- l'un par l'Est qui a pour origine l'usine de traitement-refoulement de La Mole, via le réservoir-maître de La Croix dont le radier est à 150m NGF, par 2 canalisations Ø400 et 250 en parallèle aboutissant au quartier de Pardigon pour desservir la zone littorale et le centre ville.
- L'autre par l'Ouest qui a, pour origine, l'usine de traitement-refoulement de La Verne, via le réservoir-maître du Canadel, sis sur la commune du Rayol, à la cote radier 320NGF, par une canalisation Ø350mm, posée le long du RD27, entre les communes de la Mole et du Rayol-Canadel, pour desservir les parties hautes de la commune.

Réservoirs :

La capacité de réserve en eau dont dispose la commune est constituée par les ouvrages suivants :

Réservoir des Collières (500m³)

Réservoir de la Roseraie (300m³)

Réservoir du Jas (1000m³)

Réservoir de Thalassa (500m³)

Capacité totale : 2800m³

Besoins :

L'été 2001 a montré que les ressources propres historiques du SIDECEM (Barrage de La Verne et Nappe alluviale Giscle-Mole) devenaient limite pour les besoins des 9 communes. Un appel important à la ressource de secours (SCP) a dû être fait pour près d'1 million de mètres cubes.

La sécheresse de 2002 a obligé le syndicat à procéder à un achat d'eau important à la Société du Canal de Provence pour 8 171 714 m³.

Au cours de l'année 2003, le SIDECEM a appelé 2 307 224m³ auprès de la ressource SCP ce qui a permis de satisfaire l'ensemble des besoins en eau. Il est clair que la ressource SCP est et sera de plus en plus sollicitée compte tenu de l'atteinte des limites des ressources propres du SIDECEM.

En 2002, le SIDECEM a engagé les réflexions pour mobiliser de nouvelles quantités d'eau brute. Ces réflexions ont pour certaines été poursuivies en 2003 :

- étude de la rehausse du barrage de la Verne (nécessité d'un dossier « grand barrage »)
- modification du débit souscrit auprès de la SCP
- recherche de nouvelles ressources locales (vallée du Bourrian notamment)

En 2003, le SIDECEM a également pris des contacts avec le SEVE et la commune de Sainte-Maxime afin d'examiner les possibilités de mobilisation d'autres ressources locales dans l'Est Varois.

Concernant Cavalaire, le SIDECEM a projeté le renforcement de la conduite de transfert Parrin-Dattier pour conforter la desserte de la zone littorale Ouest. Ces renforcements sont de nature à assurer sur la commune les débits de pointe correspondant à ses besoins soit 13 500m³/j.

Le renforcement de l'adduction passe également par l'augmentation des capacités de stockage actuelles, notamment par la création de plusieurs réservoirs supplémentaires, qui font l'objet d'emplacements réservés dans le PLU parmi lesquels :

- un réservoir au quartier du Dattier à la cote 121 d'une capacité de 1000m³
- un réservoir au quartier de Pardigon à la cote 70 d'une capacité de 2500m³
- un réservoir au quartier du Langaste à la cote 150 d'une capacité de 1000m³

RESEAU GENERAL D'ASSAINISSEMENT « EAUX USEES »

SITUATION ACTUELLE

La Population desservie par le réseau général d'assainissement est, en période estivale, estimée à 44 397 habitants environ (Schémas Directeur d'assainissement – 1998). Le rejet d'eaux usées par jour et par personne étant estimé à 150 litres, le débit moyen à évacuer est donc de : $0,150\text{m}^3 \times 44\,397 = 6\,659,55\text{ m}^3$ par jour.

Le réseau est de type séparatif, c'est à dire que les eaux pluviales sont séparées des eaux usées (eaux vannes et eaux ménagères).

Le réseau général d'assainissement de la Commune de Cavalaire sur Mer couvre la quasi-totalité des zones construites. Il représente environ 47 km de canalisations publiques (hors branchement) de différents diamètres et matériaux.

Le pourcentage d'habitations considérées comme raccordées au réseau est de 99 %. Seuls le hameau du Dattier et quelques villas, sont situés dans des zones les autorisant à traiter leurs effluents par des dispositifs d'assainissement individuels, de type « fosses septiques ».

La topographie du territoire communal fait que les pentes orientées vers la mer favorisent les écoulements gravitaires des collecteurs secondaires qui sont ensuite connectés sur le collecteur principal implanté dans l'assiette de la RD 559, parallèle au bord de mer.

La collecte gravitaire est reprise en bord de mer par des stations de relevage successives qui achemine la totalité des effluents en direction de la station d'épuration implantée sur la commune de Cavalaire, au lieu dit « Pardigon », exploitée par le SIVOM du Littoral des Maures.

Le réseau comporte 11 postes de refoulement :

- Station de relèvement de Bonporteau (relève les eaux des sanitaires publics et des villas)
- Station de relèvement de la RD559
- Station de relèvement du Port
- Station de relèvement de la Capitainerie (relève les eaux des sanitaires publics)
- Station de relèvement du Square
- Station de relèvement des Flots Bleus (relève les eaux des sanitaires publics et des plagistes)
- Station de relèvement des Collières
- Station de relèvement de Marina Viva (relève les eaux des sanitaires publics et des plagistes)
- Station de relèvement du Pardigon
- Station de refoulement de Pardigon Plage (relève les eaux des sanitaires publics et des plagistes)
- Station de refoulement de la Carrade (exploitée par le SIVOM)

Les stations du Square, des Collières et de Pardigon sont les trois stations principales de relèvement des eaux de la Commune. Elles sont composées de quatre pompes de relevage entraînant une capacité de pompage, de 1 200 m³/heure par station.

En 2004, la télégestion a été installée sur ces stations permettant un contrôle permanent des

débites relevés et par temps de pluie, des débits de surverse.

SITUATION PROJETEE

On peut considérer qu'en état actuel, la quasi-totalité de la population cavalaïroise est raccordée au réseau général d'assainissement.

Des extensions pourront être prévues pour raccorder certaines zones d'assainissement non-collectif. L'essentiel du programme d'assainissement se situe dans le renforcement et la réhabilitation des canalisations existantes afin d'améliorer le fonctionnement du réseau.

STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE DE CAVALAIRE SUR MER – LA CROIX VALMER

Le SIVOM du Littoral des Maures a entrepris, depuis les années 1970, des études concernant le traitement des eaux usées des communes de Cavalaire-sur-Mer et de La Croix Valmer.

Ces études ont permis la construction, à la frontière de ces deux communes, d'un poste de refoulement général qui envoie la totalité des eaux usées collectées à la station d'épuration.

Ce poste de refoulement a fait l'objet, en 1991, d'un agrandissement, afin de prendre en compte les débits rejetés par 90 000 équivalents habitants. Les canalisations de refoulement et gravitaires ont été aussi remplacées afin de s'adapter à ce nouveau dimensionnement.

En 2001, il en a été de même pour la canalisation de rejet en mer, l'exutoire du nouvel émissaire se situe à 1 500 m de la plage pour un diamètre de 600mm. L'ancienne canalisation a été conservée en secours.

Enfin, il a été nécessaire de s'intéresser à l'extension finale de la station d'épuration.

Mise en service en février 1980, il s'agit d'une station de type physico-chimique permettant d'obtenir une qualité d'eau de traitement de niveau b selon les normes prévues par la circulaire du 04 novembre 1980 relative « aux conditions de détermination de la qualité minimale d'un rejet d'effluents urbains ».

Prévue au départ pour traiter 19 500 équivalents-habitants, une première extension a porté en 1989 sa capacité de traitement à 50 000 équivalents-habitants soit 10 000 m³/j et 720 m³/h en débit de pointe.

Afin de pouvoir répondre à une augmentation du débit en période pluvieuse, le SIVOM a procédé, en 1994, à l'extension des prétraitements. Ainsi leur capacité a été portée à 90 000 équivalents-habitants.

De plus, l'arrêté ministériel du 22 décembre 1994 fixant les prescriptions techniques relatives aux ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées a obligé le SIVOM à réaliser un traitement complémentaire plus performant.

L'extension réalisée en 2006 a porté la capacité de traitement de la station à 68 000 équivalents-habitants, tout en y ajoutant un traitement par biofiltration.

En prévision de ces travaux, les niveaux de rejet de la station avaient été, de ce fait, redéfinis par arrêté préfectoral en date du 01 décembre 2004.

Performances d'épuration :

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimum
DBO5	25 mg/l	80%
DCO	125 mg/l	75%
MES	35 mg/l	90%

DECHETS

La collecte et le traitement des déchets sont effectués par trois services :

- le service municipal
- le syndicat intercommunal de la Région du Golfe de Saint Tropez
- un prestataire de service pour la plate-forme de tri, à ce jour, Gabriel Recyclage à la Londe les Maures

Le service municipal de collecte des déchets a pour mission la collecte :

-  des ordures ménagères non recyclables
-  des emballages recyclables (tri sélectif) du verre
-  des vieux papiers .des encombrants
-  des DEEE
-  des DASRI des particuliers

La compétence « traitement » des ordures ménagères a été transférée au Syndicat Intercommunal de la Région du Golfe de Saint-Tropez, depuis la fermeture de l'usine d'incinération de Cavalaire.

Le syndicat dispose d'un quai de transfert situé à la Môle, exploité par le groupement d'entreprise "SOVATRAM- DRAGUI.TRANSPORT, groupe Pizzorno" jusqu'en 2009. Les bennes de la Ville déversent leur contenu dans des fosses ; ces déchets sont ensuite mis en benne et compactés, puis transportés au Cannet des Maures.

Le traitement des ordures ménagères consiste en un enfouissement au Centre Technique du Balançan au Cannet des Maures, exploité par le groupe Pizzorno.

LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES ORDURES MENAGERES NON RECYCLABLES

Le service de collecte des ordures ménagères est organisé selon deux saisons :

- saison hivernale : de septembre à juin
- saison estivale : de juin à septembre

Le total d'ordures ménagères collectées est de 4 679,87 tonnes pour l'année 2007, en baisse de 189,05 tonnes, soit une baisse de 3,9 % par rapport à 2006.

LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES EMBALLAGES RECYCLABLES (TRI SELECTIF) EN PORTE A PORTE

Le service de collecte des emballages (tri sélectif) est effectué

En hiver :

-  Centre-ville : chaque jeudi
-  Quartiers Extérieurs : chaque mercredi

En été :

-  Centre-ville : chaque jeudi et lundi
-  Quartiers Extérieurs : chaque mercredi et samedi

Pour la première année de tri sélectif des emballages, de mars à décembre 2002, 100 tonnes d'emballages à recycler avaient été collectées. En 2007, 170,07 tonnes ont été collectées.

LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DU VERRE A RECYCLER

Dix huit sites sont équipés de colonnes d'apport volontaire (P.A.V.), soit 23 containers, dédiées à la récupération du verre.

Les colonnes sont collectées par le camion 6 * 4, acheté par la ville.

Le verre est ainsi transporté au centre de tri « Gabriel » à la Londe, avant transport par semi-remorque à l'usine BSN (07).

Le matériau « verre d'emballage » est le plus rentable de la filière recyclage. Il est soutenu par Adelphe et racheté par BSN.

La collecte de verre s'élève à :

- 530 tonnes pour l'année 2006
- 504 tonnes pour l'année 2007

LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES VIEUX PAPIERS / JOURNAUX / MAGAZINES A RECYCLER

Vingt et un sites sont équipés de colonnes d'apport volontaire dédiées aux vieux papiers / journaux / magazines, soit 21 containers.

Les colonnes sont collectées par le camion 6 * 4.

Les vieux papiers sont transportés au centre de tri « Gabriel » à la Londe les Maures, avant transport par semi-remorque chez un papetier.

La collecte de journaux / magazines s'élève à :

- 146 tonnes pour l'année 2006
- 204 tonnes pour l'année 2007

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La régie municipale assure la collecte des encombrants en « porte à porte », suite aux inscriptions des particuliers en mairie.

Cette tournée est programmée chaque premier mardi du mois. Vu les tonnages collectés, le ramassage demande entre 6 et 8 jours de travail, selon la saison.

Trois camions, trois chauffeurs et 6 agents manutentionnaires sont consacrés à ce type de travail.

Cette collecte, en forte augmentation, étant assurée par le service de la voirie, se fait au détriment des autres tâches du service.

Soit un total de 365 tonnes pour l'année 2007.

LA DECHETTERIE

La déchetterie communale a été réalisée au début de l'année 2003 pour un coût de 492 028.46 € TTC (subventions : 143 079 €). Elle a ouvert ses portes en mars 2003.

Les bennes et conteneurs pleins sont transportés par le véhicule des Services Techniques jusqu'au centre de tri chargé du traitement des produits.

Elle comporte des bennes de stockage pour :

- le tri sélectif (alimenté par les collectes en porte à porte)
- les déchets non recyclables des balayeuses et de la mini-benne
- les gravats
- les encombrants
- la ferraille
- le bois et palettes
- les cartons

Elle permet aussi les dépôts des piles et batteries, des produits chimiques (huiles, peintures, solvants, etc ...), des pneus, palettes et néons, des DEEE et des DASRI des particuliers.

467 voyages ont été réalisés jusqu'à l'entreprise GABRIEL RECYCLAGE à La Londe Les Maures entre janvier et décembre 2007.

LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le Syndicat Intercommunal du Golfe de Saint Tropez n'est chargé que du traitement des déchets ménagers et assimilés, dont chaque commune membre assure la collecte, ainsi que du traitement des encombrants.

Une diminution des tonnages d'ordures ménagères apportées par la Commune de Cavalaire sur Mer s'observe depuis 2002 (année de mise en place du tri sélectif).

En effet, entre 2002 et 2007 la collecte a diminué de 525,29 tonnes.